



## Prêt a un ami sans reconnaissance de dette et chèques

-----  
Par Visiteur

Il y a un an j'ai fait 4 chèques pour dépanner un ami pour un montant total de 800 euros en règlement de son loyer, mensualité prêt, frais de publicité et avance de trésorerie (chèque qu'il a fait encaisser par un tiers pour avoir du liquide). Les 3 autres chèques, je les ai fait de ma main aux différents organismes.

Ce dernier n'a jamais fait de reconnaissance de dette. Après différents courriers dont un recommandé qu'il n'a pas retiré, (j'ai tout de même les copies des 4 chèques qui ont été encaissés par les organismes)j'ai saisi le tribunal de proximité et l'audience est portée au 2 septembre prochain.

Lui se fait représenter par un avocat, moi non.

Ai-je une chance de récupérer mon du ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Quelle était la nature de votre relation avec ce monsieur?

Est ce vous qui avez saisi le juge?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

J'ai eu une liaison avec cet homme que j'ai rencontré sur le site meetic. De juin à octobre. En fait il était plus intéressé par mon argent que par ma personne, ce qui n'était pas mon cas.

oui c'est moi qui ait saisi le juge de proximité près du tribunal de CAMBRAI;

-----  
Par Visiteur

Madame

Les deux difficultés du dossier réside dans le montant de la somme prêtée et dans le fait que vous étiez concubins.

En effet, entre concubins il existe une présomption de libéralité . En d'autres termes du fait du montant de la somme le juge pourra présumer que cela correspondait à un cadeau. Avez vous un quelconque moyen de prouver que cette somme n'était pas une cadeau mais un prêt?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Nous n'étions pas concubins puisque lui habite CAMBRAI ET moi dans le pas de calais avec mes 3 filles. nous n'avons jamais vécu ensemble !!! J'ai aussi des preuves de paiement par carte bancaire de restaurant sur CAMBRAI, car à chaque fois je devais l'inviter.

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Madame

Par concubinage j'entendais relation amoureuse, ce qui était bien le cas.

Le fait que vous ayez payé des restaurants ne signifie rien.  
Devant le juge vous n'aurez qu'à expliquer que l'argent était prêté et non donné et le juge tranchera entre vos arguments et les siens.

Cordialement